

L'Observatoire Economique et Social

Aux régimes agricoles, plus d'un retraité sur cinq avait effectué une carrière agricole complète fin 2003

Cette étude est réalisée à partir du rapprochement des données portant sur les retraités ressortissant des régimes des salariés et des non-salariés agricoles. Ces données sont extraites du réseau statistique SIVA du 4^e trimestre 2003.

La population étudiée est l'ensemble des retraités ayant effectué une carrière complète de droits personnels. Il existe 3 scénarios :

• Au moins 150 trimestres d'assurance au titre du régime des non-salariés agricoles,

• Au moins 150 à 160 trimestres d'assurance au titre du régime des salariés agricoles,

• Au moins 150 trimestres d'assurance au titre des régimes de salarié agricole et de non-salarié agricole.

A partir de 1994, la durée de carrière d'un salarié agricole pour obtenir une retraite à taux plein a augmenté d'un trimestre par an. En conséquence, les salariés agricoles, qui ont fait valoir leurs droits en 2003, doivent avoir effectué une durée de carrière de 160 trimestres pour percevoir une pension à taux plein.

Les données de cette synthèse sont présentées selon le département de gestion des dossiers vieillesse et non selon le département de résidence des retraités agricoles. Plus de huit retraités du régime agricole sur dix résident dans le département de gestion de leur dossier vieillesse.

Le montant d'une retraite est constitué des droits de base personnels et le cas échéant de réversion, de l'allocation supplémentaire du fonds de solidarité vieillesse et des avantages complémentaires. Pour les polypensionnés du régime agricole, le montant de leur retraite est la somme des prestations de non-salarié agricole et de celles de salarié agricole.

Au 31 décembre 2003, les régimes agricoles dénombraient 3 566 600 retraités.

Le régime de protection sociale agricole gère 1 918 090 dossiers de retraites de non-salarié agricole et 2 311 280 dossiers de retraites de salarié agricole, soit un ensemble de 4 229 370 dossiers de retraites agricoles au 31 décembre 2003.

Ces dossiers concernent 3 566 600 personnes, c'est-à-dire que 18,6% de ces retraités sont des polypensionnés des deux régimes. Ils reçoivent une retraite au titre du régime des non-salariés agricoles et une pension au titre du régime des salariés agricoles.

Les retraités agricoles sont plus nombreux à l'ouest de la France et particulièrement en Bretagne. La MSA de l'Île-de-France est néanmoins celle qui administre le plus de retraités agricoles, soit 190 890 retraités. Le département qui gère le moins de retraités est le Territoire de Belfort avec 3 115 retraités.

Parmi ces retraités, 793 037 ont effectué une carrière complète de droits personnels non salariés agricoles ou/et salariés agricoles, soit 22,2% de la population totale de retraités agricoles au 31 décembre 2003 (tableau 1). Au sein de cette population de retraités ayant réalisé une carrière complète, 66,3% ont une carrière agricole unipensionnée. Egalement parmi ces 793 037 retraités, 60,8% sont des retraités ayant réalisé une carrière agricole complète de non-salarié agricole.

Tableau 1
**REPARTITION DES RETRAITES AYANT EFFECTUE UNE CARRIERE AGRICOLE COMPLETE DE DROITS PERSONNELS SELON LEUR REGIME
 SITUATION AU 31 DECEMBRE 2003**

Carrière complète	Polypensionnés agricoles	Unipensionnés agricoles	Total
Non salariée agricole	98 856	481 995	580 851
Salariée agricole	7 864	43 381	51 245
Agricole (mixte)	160 941	0	160 941
Total	267 661	525 376	793 037

Source : CCMSA/StatOES/SIVA/T4 2003

Au sein de la population des retraités ayant réalisé une carrière agricole complète, 423 885 personnes sont âgées de 75 ans et plus (tableau 2), soit 53,5% (tableau 3).

Tableau 2
**REPARTITION DES RETRAITES AGES DE 75 ANS OU PLUS AYANT EFFECTUE UNE CARRIERE AGRICOLE COMPLETE DE DROITS PERSONNELS
 SELON LEUR REGIME
 SITUATION AU 31 DECEMBRE 2003**

Carrière complète	Polypensionnés agricoles	Unipensionnés agricoles	Total
Non salariée agricole	58 854	257 457	316 311
Salariée agricole	4 537	22 143	26 680
Agricole (mixte)	80 894	0	80 894
Total	144 285	279 600	423 885

Source : CCMSA/StatOES/SIVA/T4 2003

Tableau 3
**PROPORTION DE RETRAITES AGES DE 75 ANS OU PLUS AU SEIN DE LA POPULATION DES RETRAITES AYANT REALISE UNE CARRIERE AGRICOLE
 COMPLETE DE DROITS PERSONNELS - SITUATION AU 31 DECEMBRE 2003**

Carrière complète	Polypensionnés agricoles	Unipensionnés agricoles	Total
Non salariée agricole	59,5%	53,4%	54,5%
Salariée agricole	57,7%	51,0%	52,1%
Agricole (mixte)	50,3%	-	50,3%
Total	53,9%	53,2%	53,5%

Source : CCMSA/StatOES/SIVA/T4 2003

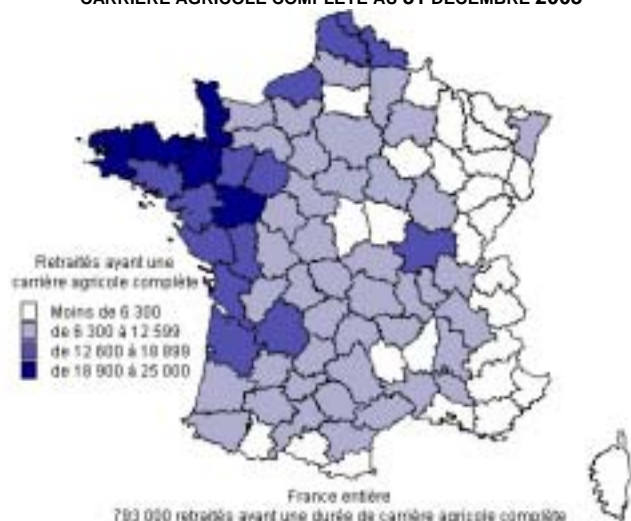
Selon le département, le nombre de retraités dont la durée d'assurance est supérieure ou égale à 150 trimestres agricoles varie de un à quatre retraités sur dix.

Les retraités agricoles ayant une durée de carrière agricole supérieure ou égale à 150 trimestres sont plus nombreux à l'ouest qu'à l'est de la France.

Moins de 1 000 retraités agricoles de chacun des départements de la Corse et du Territoire de Belfort ont effectué une durée de carrière supérieure ou égale à 150 trimestres agricoles, soit respectivement 615 retraités et 420 retraités (carte 1).

L'Ille-et-Vilaine, la Manche, le Finistère et les Côtes-d'Armor sont les départements qui gèrent le plus grand nombre de retraités ayant réalisé des carrières agricoles complètes, soit par ordre décroissant 24.935 retraités, 24.161 retraités, 23.730 retraités, 21.590 retraités ressortissant du régime des non-salariés agricoles ou/et du régime des salariés agricoles.

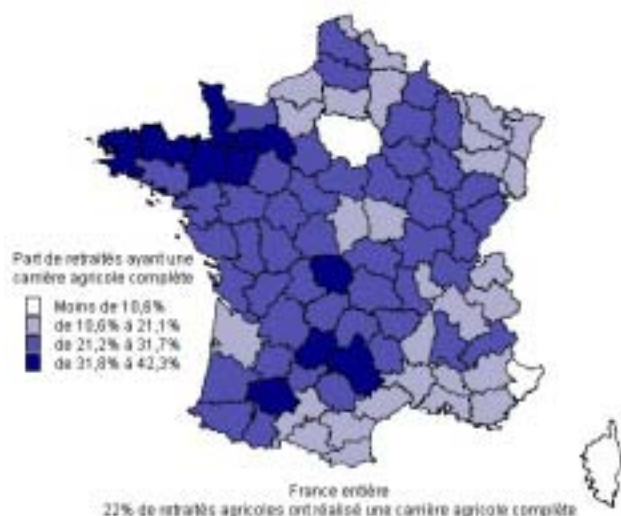
Carte 1
**REPARTITION DES RETRAITES AGRICOLES AYANT REALISE UNE DUREE DE
 CARRIERE AGRICOLE COMPLETE AU 31 DECEMBRE 2003**



Source : CCMSA/StatOES/SIVA/T4 2003

Carte 2

PART DE RETRAITES AGRICOLES AYANT UNE DUREE DE CARRIERE AGRICOLE COMPLETE AU SEIN DE CHAQUE DEPARTEMENT DE GESTION DES DOSSIERS SITUATION AU 31 DECEMBRE 2003



Source : CCMSA/StatOES/SIVA/T4 2003

Plus de la moitié des départements métropolitains ont une proportion de retraités ayant une carrière agricole complète comprise entre 21,2% et 31,7%.

Parmi les 191 000 retraités agricoles gérés par la MSA d'Ile-de-France, 5,3% ont réalisé une durée de carrière agricole supérieure ou égale à 150 trimestres. Cette MSA verse le plus grand nombre de retraites en France mais elle gère moins de retraités ayant réalisé une carrière agricole complète (carte 2).

La proportion de retraités ayant réalisé une carrière agricole complète la plus importante s'observe dans le département de la Mayenne, soit 42,2% de l'ensemble des retraités gérés par cette MSA. La population de retraités agricoles de cette MSA est d'environ 41 400 personnes.

Plus d'un retraité sur deux ayant réalisé une durée de carrière agricole supérieure ou égale à 150 trimestres est âgé de 75 ans ou plus au 31 décembre 2003.

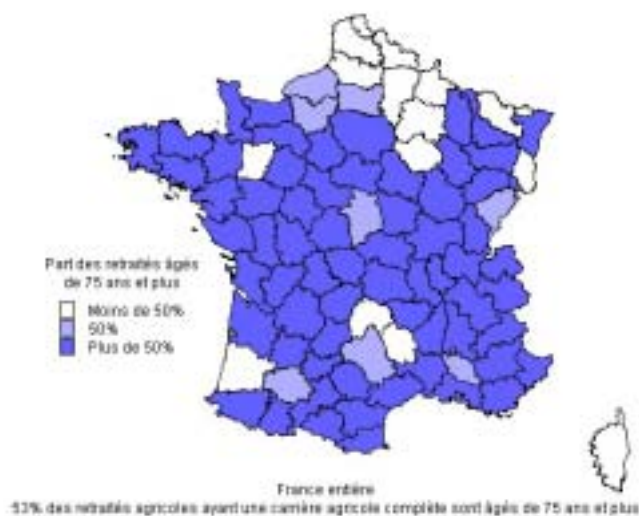
Dix départements sur treize ayant une proportion de retraités âgés de 75 ans ou plus inférieure à 50% se situent dans le nord de la France.

Néanmoins, la proportion la plus faible est observée dans les départements de la Corse, soit 37,6% de leurs populations de retraités ayant réalisé une carrière agricole complète (carte 3).

Le taux le plus élevé de retraités âgés de 75 ans ou plus s'observe dans le département de la Savoie avec 64,1% de sa population de retraités ayant une durée d'assurance agricole supérieure ou égale à 150 trimestres.

Carte 3

PART DE RETRAITES AGES DE 75 ANS OU PLUS AU SEIN DES POPULATIONS DE RETRAITES AYANT DES CARRIERES AGRICOLES COMPLETES. SITUATION AU 31 DECEMBRE 2003



Source : CCMSA/StatOES/SIVA/T4 2003

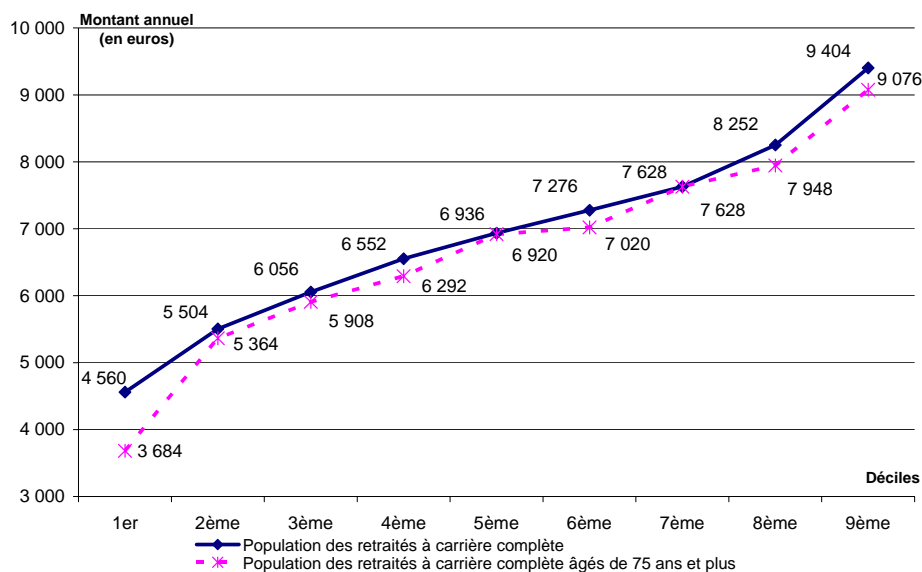
Un montant de retraite médian très proche pour les retraités âgés de 75 ans ou plus et pour les retraités âgés de 60 ans ou plus, chacune de ces deux populations ayant réalisé une durée de carrière agricole supérieure ou égale à 150 trimestres.

La moitié des retraités ayant effectué une durée de carrière agricole supérieure ou égale à 150 trimestres agricoles ont une retraite d'un montant annuel inférieur ou égal à 6 936 euros par an (graphique 1).

La moitié des retraités âgés de 75 ans ou plus ayant effectué une durée de carrière agricole supérieure ou égale à 150 trimestres agricoles reçoivent une retraite d'un montant annuel inférieur ou égal à 6 920 euros.

Ces deux paliers sont proches du minimum vieillesse, soit de 6 935,07 euros.

Graphique 1
REPARTITION DE LA POPULATION DE RETRAITES AGRICOLES AYANT REALISE UNE DUREE DE CARRIERE AGRICOLE COMPLETE
SELON LES MONTANTS ANNUELS DE RETRAITE



Source : CCMSA/StatOES/SIVA/T4 2003

Les retraités ayant réalisé une durée d'assurance supérieure ou égale à 150 trimestres agricoles génèrent un montant de dépenses de 2 839 millions d'euros en 2003.

Les retraités ressortissant du régime des non-salariés agricoles génèrent 68,7% des dépenses de vieillesse agricole. Leur effectif représente 73,2% de l'effectif total de retraités agricoles au 31 décembre 2003 (tableau 4).

Tableau 4
REPARTITION DU MONTANT DES DEPENSES DE VIEILLESSE AGRICOLE SELON LE TYPE DE CARRIERE AGRICOLE
SITUATION BASEE SUR LE 4^E TRIMESTRE 2003

(en million d'euros)			
Carrière complète	Polypensionnés agricoles	Unipensionnés agricoles	Total
Non salariée agricole	384	1 568	1 952
Salariée agricole	47	194	241
Agricole (mixte)	646	-	646
Total	1 077	1 762	2 839

Source : CCMSA/StatOES/SIVA/T4 2003

Définitions

Le montant médian des retraites est le montant de retraite qui partage la population des retraités du régime agricole, tel que 50% des retraités perçoivent moins que ce montant et que 50% des retraités perçoivent plus que ce montant de retraite par an.

Les déciles d'une variable sont les valeurs seuils de cette variable qui, lorsque l'on ordonne la population selon les valeurs de la variable, la partitionnent en dix sous-populations de taille égale. INSEE.

Législation

Le minimum vieillesse est le total des avantages minimaux auxquels a droit toute personne âgée d'au moins 65 ans ou 60 ans pour les personnes inaptes au travail.

Sigles cités :

SIVA : Système d'information vieillesse agricole.